



COMPTE-RENDU DES CAPL D'AFFECTION AU 01/09/13

LE RÔLE DES CAPL DE PLUS EN PLUS SUR LA SELLETTE !

=> AGENTS DE CATEGORIE C

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire suivante :

Notre C.A.P.L se déroule dans un contexte de dégradation inadmissible du rôle des élus dans les organismes paritaires. En effet, la DG a supprimé la réunion des CAPL préparatoires au CAPN du Tableau d'Avancement (TA) au titre de 2013.

Les représentants ont appris la semaine dernière la publication de l'arrêté du 13 juin 2013 qui acte qu'il n'y a plus de réunion de CAPL préparatoire pour les TA !

La direction générale argumente que ce nouveau dispositif a l'avantage de permettre aux agents de bénéficier de l'effet pécuniaire dès le début du 3^{ème} trimestre.

De plus elle prétend que le droit des agents n'est pas bafoué puisqu'elle prend l'avis des directions locales afin de préserver la qualité des TA ainsi que les garanties des agents.

Or la direction locale nous affirme qu'elle n'a effectué aucun contrôle puisqu'elle n'a pas reçu la liste intitulée " Plage d'Appel Statutaire" (PAS) qui recense tous les agents remplissant l'ensemble des conditions statutaires.

Contrairement à ce qu'indiquait cette même direction dans le PV de la CAPL du 24/05/2012 qui affirmait " que la PAS et la PUS (Plage Utile de Sélection) sont examinées afin d'éviter les oublis ou les erreurs ".

Une telle attitude est inadmissible !

Aujourd'hui les CAPL de tableaux d'avancement sont supprimées arbitrairement et demain lesquelles ?

La C.G.T. Finances Publiques s'oppose fermement à la suppression des CAPL et demande le rétablissement des CAPL des Tableaux d'avancement.

La CAPL s'est tenue le 04 juillet 2013 au matin à la Salle BRISSAC de la Cité Administrative .

A l'ouverture de la séance, la CGT Finances Publiques a rappelé sa volonté de maintenir un minimum de transparence dans l'établissement des listes des Tableaux d'Avancement.

Les CAP Locales préparatoires aux Tableaux d'Avancement ont été supprimées par la Direction

Générale par arrêté du 13 juin 2013.

En conséquence, La Direction estime ne plus avoir à fournir aux organisations syndicales locales la liste des agents pouvant prétendre statutairement à bénéficier d'un avancement.

Devons nous avaliser le fait que la Direction Générale ne puisse pas faire d'erreur ?

La CGT Finances Publiques dénonce la politique d'austérité menée par l'actuel gouvernement qui génère d'insupportables injustices sociales et conduit économiquement à la catastrophe.

A la DGFIP, ce sont encore 2 150 emplois de catégorie C qui ont été supprimés en 2013 venant s'ajouter aux 25 000 postes supprimés toutes catégories confondues ces 10 dernières années.

Au plan local, les chiffres fournis par la Direction traduisent un sous effectif chronique dans les 2 filières. Dans la filière Gestion Publique l'Administration reconnaît qu'il manquera 23,9 cadres C et B confondus par rapport à l'effectif théorique au 01/01/2014.

Concernant le mouvement de mutation du 1er septembre, 46 fiches de vœux ont été examinées sur le département :

- *8 dans la filière gestion publique*

4 personnes ont obtenu satisfaction (2 premier choix et 2 second choix).

4 personnes sont « maintenues sur poste »

- *38 dans la filière fiscale (23 sur Angers ; 1 sur Baugé ; 9 sur Cholet et 5 sur Saumur).*

15 personnes ont obtenu un poste conforme à leurs 1er choix ;

6 personnes ont obtenu un poste conforme à leurs 2ème choix

6 personnes ont obtenu un poste conforme à leurs autres choix

7 personnes sont « maintenues sur poste »

4 personnes sont placées en surnombre.

Pour l'année 2013, les mouvements de mutation ont été maintenus par filière selon les règles existantes avec mise en oeuvre progressive depuis 2012 des règles de gestion harmonisées tout en préservant les droits acquis par les agents. Le mouvement local est ressorti conforme à ces règles. Toutefois, la mise en place des RAN pour 2014 laisse présager une baisse significative des demandes de mutations du fait d'une affectation géographique incertaine.

Les représentants CGT Finances Publiques en CAPL

Sylvain LEMOINE

Régine GOISNARD (en tant qu'experte)

=> AGENTS DE CATEGORIE B

La Commission administrative Paritaire Locale n°2 relative aux mouvements de mutation des agents de catégorie B au 1er septembre 2013 s'est réunie le 16 juillet 2013.

Après délibérations, sur la filière gestion publique, la commission s'est accordée pour prononcer 17 mouvements dont 1 mouvement relevant de la liste par ancienneté de la demande.

Après cette CAP, il reste donc 2 demandes figurant sur la liste de l'ancienneté à la demande dont il conviendra de régler la situation administrative au plus tôt ainsi que 10 demandes de mutation figurant sur la liste de l'ancienneté administrative qui n'ont pas reçu de suite favorable.

Au niveau du Maine et Loire, il reste 5 postes de catégorie B vacants non compensés dans les CFP de Beaupréau, Cholet Municipale, Montrevault (2) et Longué. Ces postes devraient donc bénéficier de l'apport de l'EMR. Il y a également 5 autres postes vacants de catégorie B compensés par des agents de catégorie C.

IMPORTANT : Le principe des Résidences d'Affection Nationale (RAN) devrait être effectif pour les agents de la filière Gestion Publique dès le printemps 2014. En conséquence, il est important pour les agents s'inscrivant sur les prochaines listes d'aptitude de prendre en compte qu'ils seront nommés au mouvement national par RAN.

Tout refus de prise de poste annulera non seulement la promotion mais signifiera de plus une réaffectation dans la catégorie C au niveau national, à la discrétion de l'administration centrale.

S'agissant de la filière fiscale, 34 demandes ont été effectuées ;
26 collègues ont obtenu leur 1er choix, 5 le 2ème choix, 1 le 3ème choix et 2 n'ont rien obtenu.

A l'issue de la CAP, il reste 6 postes vacants :

SIE Angers Nord	1
SIP Angers Nord	1
SIP/SIE Baugé	1
SIP/SIE Segré	1
Pôle CE Segré	2

Ces postes devraient être pourvus par les EDRA dont l'affectation devrait être connue fin juillet.

Les représentants CGT Finances Publiques en CAPL

Michel BIRE
Philippe MOUCHARD

=> AGENTS DE CATEGORIE A

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire suivante:

Monsieur le Président,

Aujourd'hui 9 juillet 2013, le Comité Technique de Réseau (CTR) est convoqué avec à son ordre du jour la « Démarche Stratégique ».

Les mauvais coups tombentpendant l'été !

Pendant 6 mois la DG a affiné son projet loin des agents et des organisations syndicales. La transparence ne semble pas être sa stratégie... Pourtant ce ne sont pas moins de 150 mesures qu'elle veut mettre en place entre 2013 et 2016.

Ainsi, le document de la DG de 52 pages est un pensum pour saborder la DGFIP.*

*Derrière des phrases bien creuses mais qui font très modernes, derrière cette novlangue** bien technocratique, ce langage d'expert, c'est bien un ensemble de mesures qui vont contribuer à démanteler la DGFIP, ses missions et nos garanties statutaires.*

Dans la cible « Agents » le verrou que le Directeur Général veut faire sauter ce sont les règles nationales d'affectation qui empêchent les DDFIP et les DRFIP de « bouger » les agents.

En clair, il s'agit d'imposer « la mobilité forcée ».

Se débarrasser des moyens de recours et de défense des agents est l'autre facette du projet.

La suppression des CAPL de Tableaux d'avancement par un arrêté scandaleux du DG est un ballon d'essai appelé à connaître d'autres développements visant à casser les cadres protecteurs nationaux pour les agents aussi bien en matière de mutation, de déroulement de carrière que de rémunération.

Dans l'immédiat, la CGT Finances Publiques considère pour sa part que son travail prioritaire consiste à poursuivre l'information des personnels et la défense des agents.

La CGT refuse de mettre le doigt dans la machine à broyer les agents, nous exigeons l'abandon de la démarche stratégique et nous invitons la direction locale à résister aux cotés des agents pour contrer tous ces mauvais coups.

**travail fastidieux imposé par punition*

***langage convenu et rigide destiné à dénaturer la réalité. Simplification lexicale et syntaxique de la langue destiné à rendre impossible l'expression des idées et à éviter toutes formulations critiques de l'État. L'objectif ultime étant d'empêcher l' « idée » même de cette critique. Discours manichéen.*

FILIERE GESTION PUBLIQUE

Seul mouvement de l'année 2013, le mouvement du 1er mars 2013 ayant été supprimé.

-Affectation d'une disponibilité vers la trésorerie du CHU

-1 affectation ENFIP vers Trélazé

- 1 affectation ENFIP sur poste d'huissier des finances publiques
- 3 arrivées extérieures vers Baugé, SIP Cholet et Doué la Fontaine
- 2 demandes en interne : vers Montrevault et Le Louroux Béconnais
- 1 arrivée extérieure en ALD (mise à disposition du directeur) vers la DDFIP dématérialisation
- 1 affectation ENFIP en ALD vers la trésorerie Amendes
- 1 mouvement interne en ALD vers DDFIP dématérialisation

A déplorer un poste vacant au CFP des Ponts de Cé !

FILIERE FISCALE

- 6 arrivées extérieures vers : BCR, Segré, Cholet, SPF Angers1, SIE Angers Nord, Cholet SIE Sud-Est et Nord Ouest.
- 1 promue par examen professionnel vers le PRS
- 13 mises à disposition du directeur

Une collègue arrivant de la région parisienne se voit mutée au SIE de Cholet distant de 200 km aller-retour de son domicile, soit près de 3 heures sur la route quotidiennement. Pourtant des études démontrent que la durée moyenne du trajet « domicile-travail » est trois fois moins élevée. Ne faudrait-il pas que le CHS se penche sur ce cas où la santé, la sécurité et les conditions de travail d'un agent sont gravement remises en question par notre direction ?

Les représentants CGT Finances Publiques en CAPL

Philippe RIBET
Marie-Odile FOURCHÉ